

Mémorial  Memorial  
du des  
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Jeudi, 3 mars 1938.

N° 14

Donnerstag, 3. März 1938.

**Loi du 29 décembre 1937, relative au règlement des comptes généraux de l'exercice 1932.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et les art. 58 et 59 de la loi du 27 juillet 1936 sur la comptabilité de l'Etat ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1932 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 1<sup>er</sup> octobre 1935 par Notre Ministre des Finances ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 2 décembre 1937 et celle du Conseil d'Etat du 10 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1932, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

*A. Recettes et dépenses ordinaires.*

I. Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1931 par fr.		
58.407.168,00½ .....	fr.	399.320.743 18½
II. Dépenses effectives .....	»	393.801.222 54½
		Excédent de recettes .....
	fr.	5.519.520 64

*B. Recettes et dépenses pour ordre.*

I. Recettes pour ordre y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice 1931 par fr. 8.113.721,83 .....	fr.	59.713.406 37
II. Dépenses pour ordre .....	»	60.084.691 79
		Excédent de dépenses pour ordre fr.
		371.285 42

**Art. 2.** L'excédent des recettes, à la fin de l'exercice 1932, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Impositions communales .....	fr.	229.597 92
Cautionnements de toute nature .....	»	56.525.394 16
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée .....	»	604.170 —
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat .....	»	144.999 56
Consignations et dépôts .....	»	5.047.979 87
Postes. — Fonds pour mandats .....	»	91.495.281 24
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels .....	»	43.514.559 —
Fonds communal .....	»	69.026 14
Fonds d'amortissement de l'emprunt belgo-luxembourgeois .....	»	13.336.426 34
Fonds d'amortissement des chemins de fer vicinaux .....	»	91.562 50
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes .....	»	1.748.066 07
Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat .....		398.112 16
		213.205.174 96
Total.....	fr.	213.205.174 96

D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses de fonds :

Fonds des dépenses communales .....	fr.	6.783.488 30½
-------------------------------------	-----	---------------

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de fr. 206.421.686 65½

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 29 décembre 1937.

**Charlotte.**

*Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
P. Dupong.*

(ANNEXE.)

Compte général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1932.

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
<b>Chapitre I<sup>er</sup>. — RECETTES.</b>			
Section I <sup>re</sup> .			
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur .....	65.400.000	
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Impôt général sur le revenu et le capital .....	35.000.000	37.080.663 74
3	Surtaxe sur le revenu au taux de 60% des taux de l'impôt sur le revenu	10.000.000	9.725.314 13
4	Recettes sur toccage .....	150.000	76.472 36
5	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique .....	3.500.000	3.439.768 28
6	Impôt sur les cabarets .....	2.800.000	2.388.204 00
7	Eau-de-vie.....	36.000.000	16.874.615 89
8	Taxes sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux .....	45.000	31.592 50
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement des plans parcellaires déposés aux secrétariats .....	3.000	—
10	Extraits du cadastre.....	5.000	8.883 40
11	Recettes diverses.....	300.000	442.174 22
12	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie.....	380.000	451.011*43
		<b>88.183.000</b>	<b>70.518.699 95</b>
Section III. — Douanes.			
13	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique .....	60.430.000	67.190.887 06
13bis	Recettes en exécution de l'art. 12 de la Convention établissant l'Union économique .....	11.853.000	12.038.644 82
13ter	Recettes en exécution de l'art. 13 de la Convention établissant l'Union économique .....	9.385.000	9.718.376 00
14	Loyers .....	228.000	208.439 28
15	Recettes diverses .....	120.000	90.586 75
		<b>82.016.000</b>	<b>89.246.933 91</b>
Section IV. — Enregistrement et domaines.			
16	Enregistrement.....	9.000.000	9.284.567 84
17	Hypothèques .....	1.500.000	1.463.670 45

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées
18	Successions.....	2.000.000	2.616.250 25
19	Timbre .....	2.500.000	2.535.937 05
19bis	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 11 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse .....	125.000	126.140 00
19ter	Produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse .....	41.400	34.975 00
20	Impôt du timbre sur les lettres de voiture .....	900.000	968.306 50
21	Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés .....	7.500.000	9.916.963 04
22	Impôt sur les billets de banque.....	125.000	125.000 00
23	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement etc.	80.000	106.871 96
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscation en numéraire .....	800.000	1.063.750 66
25	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	150.000	230.026 65
26	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance .....	8.000	19.842 62
27	Fermage de la pêche et des passages d'eau .....	113.053	104.596 76
28	Etablissement piscicole de Warken — Vente d'alevins et de truitelles	10.000	1.325 00
29	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris les bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat.....	555.661	302.039 63
30	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics ; remboursement des traitements des chefs de cantonnement	177.684	149.397 53
31	Ventes immobilières.....	200.000	229.044 00
32	Ventes mobilières — Vente de reproducteurs .....	325.000	184.350 23
33	Ventes mobilières — Produit des routes et autres ventes mobilières	300.000	254.500 95
34	Cassage mécanique de Markholtz — vente de produits .....	20.000	9.785 00
35	Produit des pépinières forestières .....	80.000	24.197 00
35bis	Produit des pépinières de vignes de l'Etat .....	250.000	158.684 95
36	Locations.....	60.000	70.918 32
37	Frais de ventes immobilières.....	80.000	83.184.00

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières .....	250.000	257.209 72
39	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique	175.000	192.315 00
39bis	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce .....	60.000	29.947 00
40	Assistance judiciaire et procédure en debet — recouvrements.....	15.000	34.757 20
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> et recettes diverses ..	200.000	450.143 30
42	Impôt sur le chiffre d'affaires .....	30.000.000	24.097.262 20
43	Rentes de concessions minières.....	248.188	248.191 86
44	Rentes de concessions minières. — Loi du 29 novembre 1913. ....	1.212.208	1.209.483 31
		59.061.494	56.583.634 98
	<b>Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.</b>		
45	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes.....	16.750.000	15.194.714 58
46	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes.....	1.050.000	884.830 66
47	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements ....	11.500.000	11.347.436 74
48	Produit net des suppléments perçus sur les timbres Caritas 1931, en faveur des œuvres de charité .....	200.000	132.831 40
		29.500.000	27.559.813 38
	<b>Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, Maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.</b>		
49	Produit du travail des détenus à Luxembourg ..... 375.000) — Diekirch..... 12.500)	387.500	296.152 48
50	Recettes diverses du service économique .....	8.500	7.611 03
51	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires .....	2.070.000	3.213.212 69
51bis	Produit du travail des malades de la Maison de santé d'Ettelbruck..	25.000	30.442 65
		2.491.000	3.547.418 85
	<b>Section VII. — Recettes diverses.</b>		
52	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant.....	543.118	459.173 73
53	Part (33 1/3%) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1921 sur la revision des traitements) .....	9.051.969	7.695.185 78

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
54	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz., dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis ainsi que du lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz. ; minerval à payer par les élèves de ces établissements ; contingent de la ville d'Etalbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci ; produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909).....	141.000	170.802 59
55	Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg (Loi du 3 novembre 1926) .....	50.000	37.979 64
56	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs .....	45.000	58.200 00
57	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement .....	67.250	63.979 65
58	Versement à titre de participation de l'Etat grand-ducal aux produits des chemins de fer Guillaume-Luxembourg exploités dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg .....	p <sup>r</sup> mém.	45.552 59
58bis	Part de l'Etat dans la majoration des tarifs des chemins de fer secondaires .....	p <sup>r</sup> mém.	—
58ter	Versements par l'administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pour servir à l'amortissement des dépenses de travaux complémentaires exécutés en conformité de l'art. IX du Modus vivendi.....	1.000.000	2.421.576 35
58 <sup>a</sup>	Produit de l'emprunt à réaliser pour couvrir les dépenses des travaux complémentaires du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, 3 <sup>e</sup> tranche. — Lois des 4 août 1927 et 28 décembre 1931 ..	14.500.000	—
59	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance .....	39.300	40.885 40
59bis	Chemins de fer cantonaux : Recettes du trafic et autres recettes accessoires .....	1.200.000	1.472.285 97
59ter	Chemins de fer cantonaux : Recettes du trafic et autres recettes accessoires pendant les années 1930 et 1931.....	2.375.000	4.282.700 99
60	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat .....	950.000	784.978 07
61	Intérêts de la dotation du Crédit foncier .....	250.000	250.000 00
62	Excédents de recettes de comptables extraordinaires .....	50.000	367.329 45
63	Remboursement de subsides remboursables pour études moyennes et supérieures.....	45.000	34.260 00

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
63bis	Vente de cartes agricoles .....	500	—
64	Intérêts de fonds en dépôt .....	350.000	71.276 00
64bis	Récupération sur l'art. 2 du chapitre III de fonds placés temporairement.....	8.461.614	8.461.614 00
65	Minerval des élèves de l'école d'accouchement ; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité.....	230.000	238.808 70
65bis	Remboursement de frais d'entretien d'enfants chétifs placés au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs.....	15.000	22.069 45
66	Recettes du Laboratoire de bactériologie.....	40.000	82.778 90
66bis	Station agricole de l'Etat .....	—	60.731 35
67	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch-s.-Alz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail.....	47.000	12.152 55
68	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies .....	200.000	231.593 00
69	Recettes accidentelles et imprévues de toutes nature.....	800.000	639.572 92
70	Taxes consulaires .....	25.000	195.500 00
71	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921.....	125.000	775.200 82
72	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre.....	p <sup>r</sup> mém.	—
73	Remboursement à l'Etat, à raison de 60% des traitements et des frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 29 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale).....	1.470.000	695.111 94
74	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 23 décembre 1920 .....	p <sup>r</sup> mém.	—
75	Assurances sociales .....	3.302.487	398.342 72
76	Logements populaires. — Amortissements et intérêts.....	5.400.000	5.500.000 00
76bis	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts .....	570.000	—
77	Participation du Grand-Duché dans les bénéfices de la Banque Nationale de Belgique pendant les exercices 1927, 1928, 1929, 1930 et 1931.....	p <sup>r</sup> mém.	—
78	Vente d'ouvrages de droit publiés par le Département de la justice .	25.000	—
79	Vente de manuels de classe et d'autres livres par le Département de l'instruction publique .....	25.000	13.560 05

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
80	Récupération à charge des intéressés, des frais avancés par l'Etat pour l'exécution de travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (Loi du 16 mai 1929).....	400.000	—
81	Redevance de la Compagnie grand-ducale d'électricité .....	1.134.000	767.228 45
81bis	Id. — Recette supplémentaire pour les années 1929 et 1930 .....	248.000	—
82	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de l'art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements. — 3 <sup>me</sup> tranche .....	11.000.000	51.487.996 65
bis	Produit de l'emprunt prévu par la loi du 8 avril 1930 dans l'intérêt du fonds d'améliorations agricoles .....	20.000.000	—
s	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de la loi du 30 juin 1930 concernant la construction, l'agrandissement ou l'achat de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays .....	p <sup>r</sup> mém.	—
bis	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de la loi du 30 mars 1931 concernant l'intervention financière de l'Etat dans les frais de construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes .....	p <sup>r</sup> mém.	—
	Arrangement concernant le stock de marks retirés de la circulation en 1918. — Versement de la Belgique .....	5.612.475	5.618.646 40
i	Participation de l'Etat aux dividendes de la Société pour la construction d'habitations à bon marché .....	601.689	—
j	Produit de l'emprunt à réaliser en vue de l'exécution par l'administration des Postes et des Télégraphes, des travaux autorisés par la loi du 30 janvier 1933, 1 <sup>re</sup> tranche .....	3.000.000	—
		93.390.402	93.457.074 11
	Total général des recettes ...	420.041.596	340.913.575 18
	<b>Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE.</b>		
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique .....	69.568.000	240.516 55
1bis	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 13 avril 1929 .....	75.000.000	48.499.196 43
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal .....	1.000.000	—
3	Postes. — Remboursement aux Offices étrangers .....	400.000	362.090 91

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1932.	Recettes effectuées.
4	Télégraphes et Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons de réponses payées ; frais à avancer par les comptables .....	2.400.000	2.186.357 65
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897).....	655.367	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897) .....	232.209	284.979 00
6bis	Id. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898.....	350.000	—
7	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911) .....	650.000	343 10
8	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	26.000	26.200 90
	Total général des recettes .....	150.331.576	51.599.684 54

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<b>Chapitre II. — DÉPENSES.</b>			
	Section I <sup>re</sup> .			
1	Liste civile .....	200.000	200.000 00	200.000 00
1bis	Frais de représentation et part de l'Etat dans les frais d'entretien des habitations de la Maison Souveraine (Crédit non limitatif) .....	1.400.000	1.400.000 00	1.386.000 00
		1.600.000	1.600.000 00	1.586.000 00
	Section II. — Gouvernement.			
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et traitements des Conseillers de Gouvernement.....	824.800	824.800 00	792.751 86
2bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	80.460	80.460 00	120 33
2ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	17.400	17.400 00	16.322 50
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement .....	1.453.000	1.453.000 00	1.368.148 24
3bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	137.372	137.372 00	81 48

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
3 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	37.620	37.620 00	32.590 00
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger (Crédit non limitatif) .....	60.000	60.000 00	159.163 74
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage .....	140.000	140.000 00	135.782 19
6	Réforme administrative. — Frais .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
7	Bibliothèque .....	44.000	44.000 00	43.211 97
8	Archives du Gouvernement. — Acquisitions, matériel, outillage et indemnités dans l'intérêt de la conservation des archives .....	7.500	7.500 00	3.320 00
9	Frais de publication du Mémorial .....	200.000	200.000 00	146.183 50
9 <sup>bis</sup>	Id. — Restant de l'exercice 1929 .....	7.091	7.091 00	7.090 80
10	Frais de publication de la Pasinomie .....	10.000	10.000 00	6.331 85
11	Statistique .....	244.500	244.500 00	218.731 91
11 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)... ..	23.660	23.660 00	—
11 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	5.700	5.700 00	4.875 00
12	Id. — Frais de route et de séjour .....	6.000	6.135 20	6.135 20
13	Id. — Frais de publication, imprimés, bibliothèque, service de nettoyage et de chauffage .....	71.000	70.864 80	52.104 67
13 <sup>bis</sup>	Id. — Travaux extraordinaires de statistique .....	30.000	30.000 00	22.394 75
14	Dépenses pour distinctions honorifiques .....	25.000	25.000 00	24.136 18
15	Dépenses diverses. — Imprévus .....	30.000	30.000 00	18.635 40
	<b>Section III. — Chambre des députés.</b>	<b>3.454.803</b>	<b>3.454.803 00</b>	<b>3.058.611 27</b>
16	Chambre des députés .....	1.000.000	1.000.000 00	1.000.000 00
	<b>Section IV. — Conseil d'Etat.</b>			
17	Conseil d'Etat .....	137.500	137.500 00	108.376 26
	<b>Section V. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.</b>			
18	Traitement du secrétaire .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
18 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)... ..	p <sup>r</sup> mém.	—	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
18 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
19	Frais de bureau, de déplacement et autres.....	4.000	4.000 00	2.361 38
	Section VI. — Relations extérieures.	4.000	4.000 00	2.361 38
20	Légations et Consulats (Crédit non limitatif).....	175.000	175.000 00	237.530 20
21	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice).....	8.500	8.500 00	7.158 35
22	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations.....	230.000	230.000 00	220.514 65
22 <sup>bis</sup>	Part contributive du Grand-Duché aux frais de l'organisation et du fonctionnement du Comité International technique d'experts juridiques aériens.....	7.100	7.100 00	7.079 75
		<u>420.600</u>	<u>420.600 00</u>	<u>472.282 95</u>
	Section VII. — Justice.			
23	Traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire.....	3.964.180	3.964.180 00	3.707.728 82
23 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	368.200	368.200 00	14.500 00
23 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	78.660	78.660 00	70.345 00
24	Frais de bureau des justices de paix.....	19.000	19.000 00	16.994 15
25	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire.	87.200	87.200 00	72.920 50
26	Frais de bureau et d'impression et fournitures aux bibliothèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage.....	130.000	130.000 00	119.912 92
27	Publication de la Pasicrisie Luxembourgeoise — Subside	20.000	20.000 00	20.000 00
28	Frais de bureau des officiers du Ministère public près les tribunaux de police et indemnités du personnel.....	34.900	34.900 00	34.900 00
29	Frais de route et de séjour.....	7.000	7.000 00	1.323 35
30	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement.....	4.100	4.100 00	4.074 00
31	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire.....	400	400 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
32	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité et en matière de louage de service des employés privés (loi du 17 décembre 1925) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	100.000	100.000 00	486.206 03
33	Huissiers audienciers, indemnités.....	14.000	14.000 00	12.000 00
34	(Sans libellé et sans crédit)			
35	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Crédit non limitatif)	p <sup>r</sup> mém.	—	—
		4.827.640	4.827.640 00	4.560.904 77
	<b>Section VIII. — Cultes.</b>			
	<i>a) Culte catholique.</i>			
36	Traitements du clergé .....	4.924.500	4.885.500 00	4.714.918 51
36bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	478.765	478.765 00	149 41
37	Frais de bureau et de voyage de l'Evêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale .....	12.000	12.000 00	12.000 00
38	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire) (sans distinction d'exercice).....	200.000	239.000 00	238.510 12
39	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs	166.400	166.400 00	161.507 75
39bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	16.170	16.170 00	—
40	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire...	20.000	20.000 00	20.000 00
41	Subside pour la bibliothèque du Séminaire.....	6.000	6.000 00	6.000 00
42	Subside pour le culte catholique (y compris l'indemnité pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens); indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur les localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades.....	25.000	25.000 00	25.000 00
	<i>b) Culte protestant.</i>			
43	Traitement du pasteur protestant .....	35.500	35.500 00	34.455 10

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
43bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	3.451	3.451 00	—
44	Subside .....	45.000	45.000 00	45.000 00
	c) Culte israélite.			
45	Traitement du rabbin.....	28.600	28.600 00	27.746 76
45bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	2.786	2.786 00	—
46	Subside .....	15.000	15.000 00	15.000 00
		5.979.172	5.979.172 00	5.300.287 65
	<b>Section IX. — Corps de gendarmerie et de volontaires.</b>			
47	Traitements et indemnités des officiers, de l'aumônier et de l'instituteur.....	482.300	482.300 00	468.880 16
47bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	44.712	44.712 00	—
47ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	3.420	3.420 00	2.925 00
48	Solde, indemnités et dépenses de service du corps de gendarmerie et de volontaires .....	6.958.000	6.958.000 00	6.438.908 43
48bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	461.209	461.209 00	21.422 80
48ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	224.580	224.580 00	170.235 00
48 <sup>a</sup>	Id. — Restant de l'exercice 1928 .....	3.000	3.000 00	1.237 96
49	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie ..	435.000	435.000 00	405.115 97
49bis	Construction, agrandissement ou achats de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays. (Loi du 30 juin 1930) (sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> m <sup>ém</sup> .	—	—
		8.612.221	8.612.221 00	7.508.725 32
	<b>Section X. — Chambre des comptes.</b>			
50	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires .....	457.500	448.739 82	384.951 13
50bis	Id. — Tranches supplémentaires. — (Crédit non limitatif)	44.138	44.138 00	—
50ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif) .....	15.960	15.960 00	12.930 00
51	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues	10.000	18.760 18	18.760 18

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
51bis	Acquisition d'une seconde machine-comptable « Elliot-Fisher » en 1931 (imputation de l'ordonnance provisoire du 2 juillet 1931).....	45.000	45.000 00	45.000 00
		572.598	572.598 00	461.641 31
	<b>Section XI. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>			
52	Traitements et indemnités diverses .....	3.415.000	3.377.749 25	3.258.066 86
52bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	330.834	330.834 00	—
52ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	83.220	83.220 00	72.310 00
53	Jetons de présence aux conseils des taxateurs et de révision, indemnités diverses et imprévues du personnel ..	160.000	160.000 00	118.905 48
54	Frais de route et de séjour.....	150.000	170.761 07	170.761 07
55	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice) .....	400.000	400.000 00	207.491 33
56	Renouvellement partiel des plans cadastraux .....	5.000	5.000 00	—
57	Triangulation générale du pays (sans distinction d'exercice). — Sixième crédit .....	200.000	200.000 00	153.945 00
58	Frais de bureau de l'Administration des contributions et du cadastre, y compris les impressions, les instruments et les frais d'installation des stations téléphoniques aux bureaux du personnel de l'Administration .....	290.000	273.246 83	260.110 88
59	Impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 janvier 1924 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	50.000	50.000 00	—
60	Expédition des rôles des contributions directes. (Crédit non susceptible de transfert).....	30.000	30.000 00	30.000 00
61	Frais de poursuites et d'instance pour le recouvrement des contributions ; apposition de scellés sur les appareils en repos, y compris des restants d'exercices antérieurs	35.000	68.536 95	68.536 95
62	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	1.250.000	1.250.000 00	2.149.528 82
62bis	Restitution de taxes de cabaretage (Crédit non limitatif)	160.000	160.000 00	189.750 00
63	Exécution de la loi du 21 avril 1931, concernant l'approbation de la Convention conclue à Bruxelles le 18 mai 1929 et établissant entre le Grand-Duché et la Belgique une communauté de recettes spéciale pour les droits d'accise perçus sur les alcools. Restant d'exercices antérieurs (Crédit non limitatif) .....	45.000.000	45.000.000 00	51.337.280 19

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
64	Dépenses diverses .....	10.000	9.705 90	8.677 05
65	Service de jaugeage; service des compteurs d'alcool; dépenses diverses (sans distinction d'exercice.....	175.000	175.000	46.395 70
66	Frais d'expertise, frais judiciaires (sans distinction d'ex- ercice .....	5.000	5.000	—
66bis	Frais judiciaires. — Restant d'exercice antérieur (Régu- larisation de l'ordonnance de paiement provisoire émise le 16 septembre 1931).....	25.000	25.000 00	25.000 00
		<u>51.774.054</u>	<u>51774.054 00</u>	<u>58096.759 33</u>
	<b>Section XII. — Douanes.</b>			
67	Personnel de la douane : Traitements et salaires.....	10.140.000	10140.000 00	9.389.755 52
67bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	984.848	984.848 00	—
67ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	349.980	349.980 00	330.557 50
68	Indemnités du personnel, location, entretien, ameuble- ment, chauffage et éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, fournitures de bureau, armement du personnel, maté- riel de bureau fourni par la Belgique.....	930.500	930.500 00	644.264 56
69	Primes à l'agriculture (art. 13 de la Convention établissant l'Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique). (Crédit non limitatif) .....	9.385.000	9.385.000 00	9.693.943 05
70	Gratifications et subsides à la caisse de secours des dou- aniers en cas de maladie .....	15.000	15.000 00	—
71	Loyers des logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses, y compris un restant d'exercices antérieurs .....	75.000	75.000 00	66.922 31
		<u>21.880.328</u>	<u>21880.328 00</u>	<u>20125.442 94</u>
	<b>Section XIII. — Enregistrement et Domaines.</b>			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'Administration, des stagiaires- expéditionnaires et du garde des domaines .....	1.436.000	1.388.997 93	1.388.617 84
72bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	144.944	144.944 00	—
72ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	35.340	35.340 00	32.145 00
73	Indemnités des commis-auxiliaires.....	75.000	78.752 41	78.752 41
74	Indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'admi- nistration.....	50.000	58.849 90	58.849 90

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
75	Indemnités pour gestions temporaires ou remplacements des receveurs et conservateurs.....	20.000	11.000 00	10.111 40
76	Indemnités et dépenses diverses, y compris un restant de l'exercice 1928 de fr. 2000 .....	14.000	10.247 59	6.620 00
77	Remises et suppléments fixes des receveurs et des conservateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	250.000	250.000 00	234.496 93
78	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris) des inspecteurs, vérificateurs et receveurs, publication d'un journal de l'enregistrement, frais d'installation du téléphone aux bureaux des inspecteurs, des vérificateurs et des comptables, y compris l'abonnement et les communications .....	115.000	92.944 27	92.886 29
79	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant comme les frais de poursuite être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	30.000	30.000 00	39.980 42
80	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet (sans distinction d'exercice).....	130.000	248.196 33	248.196 33
81	Restitutions. (Crédit non limitatif) .....	5.000	5.000 00	—
82	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux .....	30.000	19.000 00	18.276 58
83	Frais de vente d'immeubles .....	3.000	3.000 00	—
84	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des fortifications, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines .....	25.000	25.000 00	25.000 00
85	Remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc. recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif) .....	3.000	3.000 00	—
86	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier.....	90.000	59.000 00	58.232 36
87	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine (sans distinction d'exercice) .....	30.000	30.205 83	30.205 83
88	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt du timbre sur les lettres de voiture.....	60.000	52.805 74	52.586 74

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
89	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (Crédit non limitatif) .....	2.500.000	2.500.000 00	1.714.435 65
		5.046.284	5.046.284 00	4.089.393 68
	<b>Section XIV. — Postes, Télégraphes et Téléphones.</b>			
90	Traitements du personnel du service ; indemnités des surnuméraires, stagiaires-expéditionnaires et ouvriers définitifs du service téléphonique.....	15.300.000	15264.757 80	14553.222 03
90bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) ..	1.487.500	1.487.500 00	172 32
90ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif) .....	718.200	718.200 00	658.137 50
91	Indemnités pour services extraordinaires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires .....	1.103.000	1.103.000 00	1.081.584 48
91bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs .....	238.100	238.100 00	238.007 29
92	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents .....	240.000	240.740 68	240.740 68
93	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci (sans distinction d'exercice) .....	546.000	546.000 00	531.900 45
94	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux ; transport des dépêches et des colis .....	464.000	464.000 00	445.532 96
95	Impressions, timbres-poste et cartes postales ; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Differdange, Dommeldange, Echternach, Esch-s.-Alz., Larochette, Pétange, Rumelange et Troisvierges, des bureaux ambulants et des relais. — Achat de livres d'ordre professionnel.....	890.000	890.000 00	889.030 13
95bis	Id. — Restant d'exercice antérieur .....	2.500	2.500 00	2.488 70
96	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	240.000	240.000 00	239.968 35
97	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions ; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville (sans distinction d'exercice).....	350.000	350.000 00	297.405 45
97bis	Acquisition d'une auto-camionnette pour la remise à domicile des colis .....	45.000	45.000 00	37.000 00
97ter	Acquisition d'une quatrième machine comptable pour le bureau des chèques .....	76.000	76.000 00	63.969 85

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
98	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux .....	26.000	26.000 00	23.317 00
99	Dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice).....	172.500	207.001 52	207.001 52
100	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique ; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice) .....	5.660.300	5.660.300 00	4.132.526 35
100bis	Installations de cabines téléphoniques automatiques publiques à Luxembourg et à Esch-s.-Alz. ....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
101	Télégraphie et téléphonie sans fil (sans distinction d'exercice) .....	10.000	10.000 00	6.462 45
102	Horloges électriques.....	4.000	4.000 00	—
102bis	Subside à la Fédération nationale Luxembourgeoise des associations de radiodiffusion .....	3.000	3.000 00	3.000 00
		<u>27.576.400</u>	<u>27576.400 00</u>	<u>23651.467 51</u>
	<b>Section XV. — Recette générale.</b>			
103	Traitements et indemnités de résidence du personnel....	233.050	232.326 35	218.054 66
103bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)..	22.659	22.659 00	—
103ter	Id. — Suppléments pour charges d'enfants. (Crédit non limitatif) .....	7.980	7.980 00	6.665 00
104	Frais de contrôle : indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires, primes d'assurances contre le vol, remplacement et dépenses imprévues.....	19.000	19.000 00	14.834 12
105	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, du chauffage, de l'éclairage etc. ....	18.000	18.000 00	18.000 00
106	Frais de bureau .....	6.000	6.723 65	6.723 65
107	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000	1.000 00	—
108	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne. (Crédit non limitatif)..	10.000	10.000 00	398.512 02
109	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice) .....	2.500	2.500 00	—
109bis	Id. — Restant de l'exercice 1931 .....	123.568	123.568 00	123.567 75
		<u>443.757</u>	<u>443.757 00</u>	<u>786.357 20</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
<b>Section XVI. — Dette publique.</b>				
110	Emprunt de 1894. Annuités et frais. — (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	482.000	482.000 00	503.161 90
111	Service de l'emprunt de 1916 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	1.023.000	1.023.000 00	1.450.931 57
112	Service de l'emprunt de 1919 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	4.037.600	4.037.600 00	7.301.940 76
113	Service de l'emprunt de 1922 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	5.435.600	5.435.600 00	8.016.022 27
114	Service de l'emprunt de 1930 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 15 mars 1930) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	5.540.000	5.540.000 00	5.563.230 00
115	Service de l'emprunt de 175 millions de francs émis en vertu de la convention d'Union économique avec la Belgique : charge d'intérêts de 2% l'an à supporter par le Grand-Duché.....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
116	Constitution en 50 ans (au taux de 6%) d'un fonds de 175 millions de francs, destiné à rembourser l'avance de pareil montant faite au Grand-Duché en vertu de la Convention établissant une Union économique avec la Belgique .....	650.000	650.000 00	650.000 00
117	Service des Bons du Trésor : paiement des intérêts et autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	1.000.000 00	1.327.020 00
118	Confection de bons de caisse de l'Etat, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés. (Crédit non limitatif) .....	50.000	50.000 00	4.126.001 33
118bis	Remboursement de bons de caisse de l'Etat présentés tardivement à l'échange et retrait de jetons métalliques. (Crédit non limitatif) .....	50.000	50.000 00	25.000 00
119	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif) .....	16.000	16.000 00	69.378 06
120	Rente de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section .....	194.188	194.188 00	194.188 00
120bis	Crédit destiné à parfaire l'amortissement régulier de l'emprunt dans l'intérêt des chemins de fer à petite section (Loi du 26 juin 1897) .....	88.021	88.021 00	88.021 00

Article.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
121	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911....	26.000	26.000 00	26.000 00
122	Service de l'emprunt en faveur du Service des Logements populaires (Art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	3.300.850	3.300.850 00	3.433.197 15
122bis	Service de l'emprunt à contracter par la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise en vertu de la loi du 20 juillet 1930 .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
		<u>21.893.259</u>	<u>21893.259 00</u>	<u>32774.092 04</u>
<b>Section XVII. — Pensions.</b>				
123	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments de pensions. Commission des pensions : Jetons de présence des membres, honoraires des médecins et frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	26.500.000	26500.000 00	24102.665 07
123bis	Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif)	202.920	202.920 00	196.510 00
124	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux .....	200.000	200.000 00	179.784 55
		<u>26.902.920</u>	<u>26902.920 00</u>	<u>24478.959 62</u>
<b>Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.</b>				
125	Traitements du personnel .....	1.697.817	1.697.817 00	1.462.316 11
125bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	165.060	165.060 00	—
125ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	28.500	28.500 00	24.790 00
126	Frais de bureau du personnel ; indemnités et rémunérations de services extraordinaires, dépenses diverses et imprévues.....	60.000	60.000 00	51.153 35
127	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913) .....	115.000	115.000 00	90.892 75
128	Frais de route et de séjour .....	200.000	200.000 00	139.236 34
129	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage .....	1.263.528	1.263.528 00	959.605 67
129bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	122.843	122.843 00	—
129ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	76.380	76.380 00	65.340 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
130	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers	50.000	50.000 00	37.896 65
131	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris .....	2.016.936	2.016.936 00	1.545.797 85
131bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	196.091	196.091 00	—
131ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	142.500	142.500 00	110.022 50
132	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers	60.000	60.000 00	32.605 81
133	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et des chemins repris (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	200.000	200.000 00	318.594 45
133bis	Primes de l'assurance contre la maladie des ouvriers occupés au service du département des travaux publics (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450.000	450.000 00	389.845 24
134	Subside à la masse d'habillement des cantonniers ....	63.000	63.000 00	58.253 00
135	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics (sans distinction d'exercice) .....	85.000	85.000 00	82.893 90
		<u>6.992.655</u>	<u>6.992.655 00</u>	<u>5.369.243 62</u>
	<b>Section XIX. — Travaux publics. — Voirie, rivières et ruisseaux. — Electrification générale.</b>			
136	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage.....	3.000.000	3.000.000 00	2.990.888 50
136bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat .....	165.000	165.000 00	153.029 84
137	Transport de matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances).	1.810.000	1.810.000 00	1.656.330 75
138	Revêtements superficiels de la grande voirie .....	4.500.000	4.500.000 00	4.447.121 39
139	Réparation de la grande voirie au moyen de tarmac ou de tout autre liant approprié .....	500.000	500.000 00	430.254 69
140	Carrières et cassage mécanique de l'Etat, y compris le transport à pied d'œuvre des produits .....	590.000	590.000 00	544.361 73
141	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation aux gardes-matériel .....	100.000	148.860 00	146.646 80

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
142	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.250.000	1.250.000 00	971.183 85
142 <sup>bis</sup>	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg (loi du 27 juin 1910) .....	250.000	250.000 00	250.000 00
143	Entretien des chemins repris par l'Etat .....	4.000.000	4.030.648 67	4.030.648 67
143 <sup>bis</sup>	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat .....	312.000	338.149 92	338.149 92
143 <sup>ter</sup>	Entretien des revêtements superficiels (spramexage, goudronnage, émulsions ou autres) exécutés sur les chemins repris par l'Etat.....	4.000.000	3.943.201 41	3.799.369 31
143 <sup>a</sup>	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux à la voirie de l'Etat et de ses dépendances ainsi qu'aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle.....	300.000	300.000 00	280.952 90
143 <sup>s</sup>	Construction de nouvelles voies de communication et travaux de redressement et de mise en état extraordinaires à exécuter à la voirie de l'Etat et des communes et aux cours d'eau dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés.....	8.150.000	8.150.000 00	7.865.183 79
144	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au Budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	1.000.000 00	978.867 93
145	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (Loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice)..	100.000	36.972 56	19.908 00
145 <sup>bis</sup>	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités	75.000	75.220 30	75.220 30
146	Confection de projets de routes et achats d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour les services des travaux publics .....	50.000	63.947 14	63.947 14
147	Chemins de fer ; service de surveillance, traitements et indemnités.....	207.849	192.966 09	163.516 81
147 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) ..	20.109	20.109 00	—
147 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	4.560	4.560 00	3.900 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
148	Id. — Frais d'études ; conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ; dépenses diverses qui s'y rattachent .....	80.000	94.882 91	94.670 81
148 <sup>bis</sup>	Subventions aux exploitants des chemins de fer secondaires et vicinaux en exécution de la loi du 28 décembre 1920 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	3.075.000	3.075.000 00	2.838.976 65
148 <sup>ter</sup>	Travaux complémentaires à exécuter sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice). — Lois des 4 août 1927 et 28 décembre 1931 .....	20.000.000	20000.000 00	20000.000 00
148 <sup>4</sup>	Unification des chemins de fer luxembourgeois ; frais d'études et honoraires d'experts ; dépenses qui s'y rattachent (sans distinction d'exercice) .....	50.000	172.104 15	172.104 15
148 <sup>5</sup>	Part du Grand-Duché au déficit d'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg en vertu de l'art. III du Modus vivendi (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	12.500.000	12500.000 00	10765.810 20
149	Prix des billets de libre parcours en chemins de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919 .....	19.800	26.154 70	23.949 35
150	Chemins de fer vicinaux ; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives (sans distinction d'exercice) .....	375.000	149.881 86	148.216 13
150 <sup>bis</sup>	Id. — Règlement de la créance compétant à la Société des chemins de fer Prince-Henri du chef de la réfection et de la mise en état du matériel des chemins de fer vicinaux (sans distinction d'exercice) .....	975.000	975.000 00	953.654 03
150 <sup>ter</sup>	Chemins de fer cantonaux : a) dépenses à supporter par les recettes du trafic et autres recettes accessoires. — Crédit correspondant à l'art. 59 bis des recettes ..... fr. 1.200.000 b) Subventions de l'Etat en exécution de la loi du 28 décembre 1920 .... » 425.000 (Crédit non limitatif) .....	1.625.000	1.625.00000	1.856.285 97
150 <sup>4</sup>	Chemins de fer cantonaux : Dépenses supportées par les recettes du trafic et autres recettes accessoires pendant les exercices 1930 et 1931 .....	2.375.000	2.375.000 00	4.282.700 99
150 <sup>5</sup>	Chemins de fer cantonaux. — Dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes du trafic et recettes accessoires	400.000	400.000 00	257.745 45
150 <sup>6</sup>	Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel (sans distinction d'exercice) .....	300.000	300.000 00	263.472 45

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
150 <sup>r</sup>	Réfection et mise en état de l'infrastructure du chemin de fer vicinal électrifié de Luxembourg à Dommeldange .	950.000	1.153.638 39	1.153.638 39
151	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice).....	1.190.000	1.183.645 30	1.179.189 94
151 <sup>bis</sup>	Frais résultant de l'exécution des règlements sur la circulation routière.....	25.000	25.000 00	1.289 35
152	Plantations à établir sur les routes et chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres .....	115.000	115.000 00	99.095 83
153	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos .....	75.000	41.494 95	23.565 37
154	Dépenses diverses et imprévues.....	25.000	30.240 30	30.240 30
155	Correction, curage, entretien, réparation et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice) .....	903.000	830.640 35	680.858 16
155 <sup>bis</sup>	Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances (Part de l'Etat) (sans distinction d'exercice).....	500.000	500.000 00	364.965 61
155 <sup>ter</sup>	Installation de postes d'observation et service de la prévision des crues de la Moselle et de la Sûre.....	10.000	10.000 00	9.932 50
155 <sup>a</sup>	Acquisition et mise en marche d'appareils de dragage pour le curage des cours d'eau.....	40.000	40.000 00	10.000 00
155 <sup>b</sup>	Electrification générale. — Ristourne à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques ainsi qu'à différentes communes sur la consommation de courant électrique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	1.182.000	1.182.000 00	930.521 88
		<u>77.174.318</u>	<u>77.174.318 00</u>	<u>75.350.365 83</u>
	<b>Section XX. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.</b>			
156	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie, taxes d'eau (sans distinction d'exercice) .....	2.200.000	2.368.655 22	2.368.446 02
156 <sup>bis</sup>	Etablissements hospitaliers du Rham. — Construction et installation d'une nouvelle cuisine, d'un réfectoire ainsi que de dortoirs .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
156 <sup>ter</sup>	Travaux d'aménagement, d'appropriation et de mise en état extraordinaires à la propriété bâtie de l'Etat et acquisition de nouveau mobilier pour les bâtiments et services publics dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés.....	1.850.000	1.850.000 00	1.837.953 63
157	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance (sans distinction d'exercice) ...	150.000	150.000 00	70.072 06
158	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal.....	10.000	10.000 00	3.237 15
159	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics.....	2.300.000	2.118.899 94	2.029.610 14
160	Fêtes publiques et illuminations.....	10.000	10.695 63	10.695 63
161	Embellissements dans diverses parties du pays .....	125.000	137.255 71	137.255 71
162	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	3.805 57 <sup>5</sup>	—
163	Dépenses diverses et imprévues.....	15.000	20.687 92 <sup>5</sup>	20.687 92 <sup>5</sup>
		<u>6.670.000</u>	<u>6.670.000 00</u>	<u>6.477.958 26<sup>5</sup></u>
	<b>Section XXI. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.</b>			
164	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	40.000	40.000 00	39.980 00
165	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie...	40.000	40.413 35	40.413 35
166	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie .....	15.000	15.003 70	15.003 70
167	Entretien de la voirie sur le plateau Bourbon et le domaine de la ci-devant forteresse.....	15.000	14.582 95	14.580 00
167 <sup>bis</sup>	Etablissement de la voirie sur le plateau de Verlorenkost	p <sup>r</sup> mém.	—	—
		<u>110.000</u>	<u>110.000 00</u>	<u>109.977 05</u>
	<b>Section XXII. — Mines.</b>			
168	Traitements et indemnités du personnel .....	210.690	210.690 00	204.808 75
168 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	19.608	19.608 00	—
168 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	4.560	4.560 00	3.900 00
169	Frais de bureau et dépenses imprévues.....	37.000	37.000 00	25.759 69

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
170	Frais de voyage.....	19.000	19.000 00	17.038 45
171	Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques .....	2.000	2.000 00	—
172	Propagande anti-accidents .....	20.000	20.000 00	—
		<u>312.858</u>	<u>312.858 00</u>	<u>251.506 89</u>
	<b>Section XXIII. — Fonds communal.</b>			
173	Attributions aux communes en conformité des art. 73 et 74 de la loi du 26 novembre 1927, concernant l'impôt général sur le revenu, ainsi qu'en conformité de l'art. 9 de la loi du 19 juin 1929, portant modification de certaines dispositions de la loi du 26 novembre 1927 concernant l'impôt général sur le revenu. ....	10.000.000	10000.000 00	10000.000 00
	<b>Section XXIV. — Travaux communaux.</b>			
174	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.....	1.500.000	1.146.728 35	1.146.430 00
174bis	Subsides aux communes pour travaux d'utilité communale ayant pour but de procurer du travail aux ouvriers chômeurs .....	2.000.000	2.619.457 00	2.619.456 50
175	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service du contrôle des constructions communales .....	1.800	1.102 20	1.000 00
176	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales ; surveillance des travaux d'exécution de ces projets ; réparation et acquisition des instruments géodésiques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets. — Entretien et réparation de l'automobile à la disposition du personnel .....	100.000	103.180 45	103.180 45
176bis	Intervention financière de l'Etat dans les frais de construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes .....	5.000.000	5.000.000 00	1.354.374 54
177	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux.....	1.000.000	727.261 40	727.261 05
178	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale .....	50.000	54.070 60	54.070 60
179	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif) .....	380.000	380.000 00	451.011 40
		<u>10.031.800</u>	<u>10031.800 00</u>	<u>6.456.784 54</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<b>Section XXV. — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.</b>			
180	Traitements des Commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires .....	362.000	356.088 24	301.222 98
180bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	31.245	31.245 00	—
180ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	9.120	9.120 00	7.800 00
181	Frais de bureau des Commissaires ; indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale ; création d'une bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux périodiques ; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes ; loyer des bureaux du commissariat de Diakirch ; dépenses imprévues.....	27.000	31.644 30	31.644 30
182	Frais de route et de séjour des Commissaires.....	20.000	20.000 00	19.603 10
183	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. — Traitements des contrôleurs spéciaux attachés à la Direction générale de l'intérieur .....	161.080	161.080 00	155.026 99
183bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	15.661	15.661 00	—
183ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	13.680	13.680 00	10.980 00
184	Frais de déplacement .....	15.000	15.000 00	12.878 00
185	Frais d'expédition des comptes et budgets.....	6.000	6.167 00	6.167 00
186	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901 .....	6.000	5.833 00	3.935 03
187	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés communaux, modifiée par la loi du 23 août 1927, sur la revision des traitements des employés communaux (Crédit non limitatif) .....	1.500.000	1.500.000 00	1.419.791 11
188	Traitement du Directeur de la police locale étatisée.....	39.514	39.514 00	38.370 35
188bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	3.842	3.842 00	—
188ter	Masse d'habillement du directeur de la police locale étatisée .....	1.500	1.500 00	1.500 0
188 <sup>4</sup>	Frais de route et de séjour du Directeur de la police locale étatisée .....	3.000	3.000 00	2.863 2

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
188 <sup>s</sup>	Frais de bureau du directeur de la police locale, création d'une bibliothèque et abonnement à des journaux périodiques ; dépenses diverses et imprévues .....	7.000	8.267 46	8.267 46
189	Traitements et frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 29 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale). — Dépenses diverses et imprévues (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.450.000	2.450.000 00	1.834.755 61
190	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41) et par la loi du 23 août 1927 sur la revision des traitements et des pensions des employés communaux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	900.000	900.000 00	996.473 35
190 <sup>bis</sup>	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance, aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif) .....	25.000	25.000 00	423.352 02
190 <sup>ter</sup>	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat (Crédit non limitatif).....	1.000	1.000 00	—
		<b>5.597.642</b>	<b>5.597.642 00</b>	<b>5.274.630 50</b>
	<b>Section XXVI. — Administration des Eaux et Forêts.</b>			
191	Traitements du personnel ; indemnités des candidats forestiers stagiaires .....	304.500	304.500 00	289.147 20
191 <sup>bis</sup>	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	29.600	29.600 00	—
191 <sup>ter</sup>	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	2.280	2.280 00	2.837 50
192	Frais de voyage et de bureau des agents ; dépenses imprévues .....	67.500	67.500 00	57.715 89
193	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés .....	7.000	7.000 00	4.929 15
194	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers.....	21.000	21.000 00	20.166 67

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
195	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat, y compris l'indemnité du directeur comme chef provisoire du service des aménagements .....	25.000	25.000 00	15.477 60
196	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières	200.000	200.000 00	104.629 00
197	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture, ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat .....	330.000	330.000 00	324.095 53
198	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle des bois administrés contre les risques d'incendie (arrêté du 22 juillet 1924) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000 00	75 25
199	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers; indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière (art. 22 de l'arrêté g.-d. du 14 novembre 1911) .....	20.000	19.940 00	—
200	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers.....	45.000	45.060 00	45.060 00
		<u>1.052.880</u>	<u>1.052.880 00</u>	<u>864.133 79</u>
	<b>Section XXVII. — Service sanitaire.</b>			
201	Collège médical; frais de déplacement, visite de pharmacies, etc. ....	97.000	97.000 00	47.632 23
202	Médecins-inspecteurs; indemnités et frais de déplacement	94.000	94.000 00	93.293 00
203	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel; entretien des malades et des élèves; achat de trousse pour les élèves sortantes; cours de récapitulation; frais; entretien du jardin et dépenses diverses .....	460.000	459.955 00	387.089 75
204	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes au profit des indigents.....	50.000	50.000 00	41.135 20
204bis	Fournitures de périodiques professionnels aux sages-femmes du pays; subside à l'association des sages-femmes .....	10.000	10.000 00	8.944 00
205	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies contagieuses .....	4.000	4.045 00	4.040 00
206	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but .....	2.000.000	2.000.000 00	1.553.530 00
206bis	Organisation du service de médecin-scolaire; subsides aux communes.....	10.000	10.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
207	Fournitures de désinfectants à des indigents; achats de serums curatifs et de vaccin.....	2.000	1.948 50	485 20
208	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	82.000	85.490 97	85.440 27
209	Laboratoire pratique de bactériologie. — Traitements et indemnités fixes.....	161.700	161.700 00	156.599 79
209bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	15.715	15.715 00	68 54
209ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	4.560	4.560 00	3.900 00
210	Organisation et exécution du service public de désinfection; création de stations régionales de désinfection (Crédit non limitatif).....	30.000	30.000 00	28.172 69
211	Id. — Traitements et indemnités fixes.....	63.900	63.900 00	48.698 85
211bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	6.216	6.216 00	—
211ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	1.140	1.140 00	975 00
212	Cours pour gardes-malades; protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906); subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée s'occupant de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée; prophylaxie des maladies évitables (cancer) et dépenses diverses.....	75.000	20.230 00	20.230 00
213	Prophylaxie antituberculeuse.....	350.000	414.333 80	414.333 80
214	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans les sanatoria d'altitude et ailleurs.....	375.000	361.996 73	319.770 75
215	Prophylaxie des maladies vénériennes; traitement aux frais de l'Etat (Crédit non limitatif).....	250.000	250.000 00	414.769 28
216	Création d'un service d'infirmières-visiteuses. — Utilisation des sages-femmes comme infirmières-visiteuses de l'enfance dans les districts ruraux.....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
217	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office International d'hygiène publique à Paris.....	4.600	4.600 00	4.418 60
218	Frais de contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes; renforcement du contrôle des denrées alimentaires, frais d'étude, etc.....	155.000	155.000 00	133.634 59
219	Menues dépenses; acquisition d'ouvrages, d'imprimés, etc.	2.000	2.000 00	898 00
		<b>4.303.831</b>	<b>4.303.831 00</b>	<b>3.768.059 54</b>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	<b>Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-Etat.</b>			
220	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc de Mondorf-Etat.....	210.000	249.600 00	249.225 64
221	Frais d'exploitation .....	933.500	893.900 00	859.149 81
221bis	Frais d'exploitation — Acquisition de combustible ; frais de transport, etc. ....	115.000	115.000 00	66.524 80
		<u>1.258.500</u>	<u>1.258.500 00</u>	<u>1.174.900 25</u>
	<b>Section XXIX. — Service agricole.</b>			
222	Service agricole — traitements et indemnités fixes.....	475.500	475.500 00	437.240 46
222bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	44.242	44.242 00	—
222ter	Service agricole — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif).....	12.540	12.540 00	9.510 00
2224	Id. — Restant d'exercices antérieurs .....	39.979	39.979 00	39.978 84
223	Id. — Frais de route et de séjour du personnel et acquisition d'instruments, loyers, bibliothèques .....	116.000	116.000 00	94.587 60
224	Société générale d'apiculture — Organisation de conférences ; subventions .....	3.000	3.000 00	3.000 00
225	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère, établissement de champs de démonstration .....	40.000	39.999 77	38.157 45
226	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles ; conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs. etc. ....	5.000	5.000 00	5.000 00
227	Exécution de la convention phylloxérique internationale — service phytopathologique — inspection d'horticulture .....	15.000	15.000 23	15.000 23
228	Service météorologique .....	10.000	10.000 00	6.509 20
229	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'institut international d'agriculture à Rome (Loi du 3 août 1907) (sans distinction d'exercice) .....	30.000	30.000 00	27.845 75
		<u>791.261</u>	<u>791.261 00</u>	<u>676.829 53</u>
	<b>Section XXX. — Enseignement agricole.</b>			
230	Ecole et station agricole — traitements et indemnités fixes du personnel, du personnel auxiliaire, du concierge et du garçon de laboratoire.....	482.000	482.000 00	467.664 10

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
230bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	47.385	47.385 00	—
230ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	23.940	23.940 00	20.395 00
230 <sup>a</sup>	Id. — Restant d'exercices antérieurs .....	19.158	19.158 00	19.157 36
231	Id. — Indemnités du personnel, des chargés de cours, des stagiaires etc. — bibliothèque des professeurs et des élèves, acquisition d'instruments, de réactifs et d'ustensiles pour la station agricole et le laboratoire de fermentation ; frais du service intérieur .....	150.600	147.797 62	136.807 48
231bis	Construction d'une nouvelle école agricole et aménagement des alentours, y compris le chemin d'accès et l'acquisition du mobilier scolaire, cinquième et dernier crédit (sans distinction d'exercice) .....	3.500.000	3.500.000 00	3.496.709 98
232	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole....	15.000	15.000 00	14.900 00
233	Subsides pour études agronomiques .....	20.000	20.000 00	18.500 00
234	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck, à Luxembourg, et éventuellement dans d'autres localités du pays....	30.000	24.340 60	24.250 60
235	Organisation de champs d'essai et de démonstration dans différentes localités du pays par les professeurs de l'école agricole avec le concours des anciens élèves de l'école agricole.....	25.000	23.728 50	23.000 00
236	Encouragements dans l'intérêt de la réforme de l'enseignement ménager agricole.....	75.000	84.733 28	84.261 39
		4.388.083	4.388.083 00	4.305.645 91
	<b>Section XXXI. — Amélioration des races d'animaux domestiques.</b>			
237	Primes pour l'amélioration de la race chevaline .....	150.000	150.000 00	140.010 75
238	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	400.000	398.627 00	306.322 21
238bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs.....	2.045	2.045 00	1.685 00
239	Achat de reproducteurs de la race chevaline.....	50.000	50.000 00	40.000 00
240	Achat de reproducteurs de la race bovine .....	150.000	150.000 00	106.453 15
241	Achat de reproducteurs de la race porcine, caprine et ovine .....	50.000	50.000 00	21.070 70
242	Elevage du lapin et de la volaille .....	25.000	31.000 00	31.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
243	Encouragements aux coopératives d'élevage de la volaille pour la production et la vente des œufs.....	25.000	19.000 00	3.000 00
244	Encouragements aux sociétés d'élevage .....	50.000	50.000 00	49.980 80
245	Organisation d'un Stud-Book et d'un Herd-Book.....	20.000	21.373 00	21.372 25
		922.045	922.045 00	720.894 86
	<b>Section XXXII. — Police sanitaire du bétail.</b>			
246	Traitements et indemnités des vétérinaires .....	190.000	189.936 00	172.545 80
246bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)..	13.650	13.650 00	—
246ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	4.560	4.560 00	5.850 00
247	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizooties, etc.....	50.000	50.064 00	50.063 03
247bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs .....	47.100	47.100 00	47.055 62
248	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif) .....	200.000	200.000 00	764.286 79
248bis	Id. — Suppléments d'indemnités à allouer en exécution de la loi du 28 juillet 1925 (Crédit non limitatif).....	3.612	3.612 00	171 72
248ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	1.140	1.140 00	975 00
249	Lutte contre la tuberculose bovine entreprise par les sociétés d'élevage, les coopératives des laiteries, etc., encouragements, essais de tuberculisation.....	50.000	50.000 00	42.132 00
250	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international des épizooties (Loi du 7 janvier 1928) .....	2.200	2.200 00	2.109 75
251	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail.....	250.000	250.000 00	249.973 00
252	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière .....	20.000	20.000 00	—
253	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	10.000 00	2.000 00
		842.262	842.262 00	1.337.162 71
	<b>Section XXXIII. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.</b>			
254	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation, etc. ....	300.000	300.000 00	261.772 77

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
254bis	Service du fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités du personnel .....	60.000	60.000 00	49.066 31
254ter	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage etc. ....	80.000	80.000 00	49.239 45
254 <sup>4</sup>	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	106.145	106.145 00	106.144 29
255	Amélioration des cultures .....	150.000	150.000 00	115.863 85
256	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture .....	150.000	150.000 00	147.498 16
257	Travaux d'irrigation, d'assainissement et de drainage ...	130.000	130.000 00	65.219 22
		976.145	976.145 00	794.804 05
	Section XXXIV. — Coopération et mutualité agricoles.			
258	Conseil supérieur de la coopération et de la mutualité agricoles.....	25.000	42.687 40	42.687 40
259	Encouragements aux sociétés locales.....	50.000	36.526 60	36.526 50
260	Encouragements aux sociétés de laiteries coopératives ..	60.000	32.786 00	21.744 70
261	Encouragements pour l'amélioration de la production laitière et beurrière .....	100.000	73.000.00	72.864 30
262	Création de beurrieres centrales.....	50.000	100.000 00	100.000 00
262bis	Création d'une coopérative pour l'utilisation des pommes de terre .....	50.000	50.000 00	—
262ter	Encouragements pour la construction de silos agricoles...	p <sup>r</sup> mém.	—	—
262 <sup>4</sup>	Création d'un marché central des produits agricoles.....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
263	Encouragements à la coopérative pour la vente en commun du bétail gras .....	25.000	25.000 00	—
264	Encouragements aux coopératives pour l'utilisation des fruits .....	50.000	50.000 00	50.000 00
264bis	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisation de ces mutualités..	50.000	50.000 00	50.000 00
264ter	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à la Fédération générale .....	8.000	8.000 00	8.000 00
		468.000	468.000 00	381.822 90
	Section XXXV. — Viticulture.			
265	Station viticole — traitements du personnel .....	75.000	73.546 93	72.308 15

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
265bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	7.238	7.238	—
265ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	1.140	1.140	1.535 00
265 <sup>4</sup>	Id. — Restant d'exercice antérieur .....	285	285 00	285 00
266	Enseignement viticole, cours et conférences — indemnités du personnel auxiliaire, frais de bureau et de voyage ; bibliothèque, entretien des bâtiments etc. ....	70.000	25.750 70	25.750 70
267	Station viticole — Frais d'exploitation etc. ....	846.000	891.167 37	891.167 37
267bis	Id. — Restant d'exercice antérieur .....	109.723	109.723 00	109.712 43
267ter	Importation de plants de vignes .....	200.000	167.535 00	163.590 45
268	Améliorations viticoles. — Reconstruction de vignes phylloxérées par voie de syndicats ; remembrement parcellaire etc. ....	50.000	45.000 00	42.528 50
269	Encouragements aux coopératives viticoles .....	500.000	626.677 00	626.676 99
270	Construction de chemins d'exploitation dans les vignes. — Projets en construction, projets demandés et en étude	400.000	405.844 04	405.844 04
270bis	Aménagement de rigoles dans les vignes.....	75.000	31.155 96	30.171 75
271	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture .....	150.000	123.323 00	117.869 00
272	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international du vin à Paris (Loi du 30 décembre 1927) .....	22.000	22.000 00	21.192 25
273	Phylloxéra. — Exécution de la convention phylloxérique. — Travaux de lutte contre le phylloxéra. Indemnités des surveillants locaux .....	10.000	10.000 00	8.919 50
274	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires, traitements et indemnités des contrôleurs des vins .....	50.000	24.100 00	23.343 35
274bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	2.331	2.331 00	—
274ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	2.280	2.280 00	1.950 00
275	Id. — Frais de service du contrôle des vins .....	10.000	11.900 00	11.789 80
	Section XXXVI. — Prévoyance sociale.	2.580.997	2.580.997 00	2.554.634 28
276	Assurances ouvrières (Exécution de la loi du 17 décembre 1925) .....	8.434.007	8.434.007 00	2.462.335 71
276bis	Part contributive de l'Etat aux frais de l'Etablissement d'assurances sociales pour 1930 .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
277	Revalorisation des rentes sociales .....	1.212.400	1.212.400 00	234.673 48
278	Etudes de questions sociales, enquêtes, logements, conférences, cours à l'étranger, etc. ....	10.000	10.000 00	429 50
279	Caisse de pension des employés privés (Loi du 29 janvier 1931)	220.000	220.000 00	—
279bis	Id. — Restant de l'exercice 1931 .....	250.000	250.000 00	250.000 00
280	Fonds de prévoyance sociale (Restant de l'indemnité de renchérissement votée par la loi du 20 septembre 1919)	p <sup>r</sup> mém.	—	—
		<u>10.126 407</u>	<u>10126.407 00</u>	<u>2.947.438 69</u>
	<b>Section XXXVII. — Logements.</b>			
281	Service des habitations à bon marché (Loi du 29 mai 1906, art. 3). — Traitements et indemnités du personnel ...	322.092	322.092 00	274.893 58
281bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	29.757	29.757 00	—
281ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	10.260	10.260 00	11.045 00
282	Frais de bureau, de voyage et autres .....	57.000	57.000 00	43.196 85
283	Primes pour la construction d'habitations à bon marché (Crédit non limitatif) .....	150.000	150.000 00	539.081 73
284	Fonds des habitations à bon marché .....	648.560	648.560 00	648.560 00
285	Service des logements populaires. — Traitements du personnel et indemnités des employés temporaires ...	281.447	281.447 00	262.256 56
285bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	26.200	26.200 00	696 33
285ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	14.820	14.820 00	12.918 78
285 <sup>4</sup>	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc. ....	157.500	157.500 00	109.079 35
285 <sup>5</sup>	Id. — Restant de l'exercice 1929 .....	9.191	9.191 00	—
285 <sup>6</sup>	Réduction d'intérêt et subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse des Logements populaires et de la Société pour la construction d'habitations à bon marché .....	601.689	601.689 00	64.370 00
286	Id. — Fonds destiné au fonctionnement du service des logements populaires .....	11.000.000	11000.000 00	6.000.000 00
287	Création et entretien de jardins ouvriers, etc.....	50.000	50.000 00	50.000 00
		<u>13.358.516</u>	<u>13358.516 00</u>	<u>8.016.098 18</u>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
<b>Section XXXVIII. — Mutualités.</b>				
288	Subsides aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la Commission supérieure .....	75.000	75.000 00	73.405 00
289	Subside au profit de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels .....	3.000	3.000 00	3.000 00
290	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes ....	5.000	5.000 00	5.000 00
		83.000	83.000 00	81.405 00
<b>Section XXXIX. — Commerce, Industrie et Travail.</b>				
291	Inspection du travail. — Traitements et indemnités fixes	167.429	148.601 28	148.600 80
291bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	19.707	19.707 00	—
291ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	2.280	2.280 00	1.950 00
292	Id. — Autres dépenses.....	41.000	42.074 52	42.059 52
293	Bourses du travail. — Traitements et indemnités fixes .	187.906	162.882 01	162.882 01
293bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	16.867	16.867 00	—
293ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	2.280	2.280 00	2.925 00
294	Id. — Autres dépenses.....	19.000	20.235 59	20.235 59
295	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers) .....	59.000	85.195 10	85.195 10
295bis	Commerce et industrie. — Restant de l'exercice 1916. (Règlement d'une ordonnance de paiement provisoire du 6 juillet 1916).....	2.162	2.162 00	—
296	Frais résultant de la participation du Grand-Duché à des expositions et foires internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
297	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage ....	15.000	15.000 00	14.076 00
298	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes .....	5.000	8.751 00	8.751 00
299	Développement du tourisme .....	80.000	91.595 50	91.594 70
300	Cotisation à verser à l'Office du tourisme de l'Union belgo-luxembourgeoise .....	25.000	25.000 00	25.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
300bis	Part contributive aux frais d'édition d'un album spécial du Grand-Duché de Luxembourg dans la série « Orbis Terrarum », publiée par le « Atlantis-Verlag » .....	60.000	60.000 00	59.504 75
	Section XL. — Enseignement professionnel.	702.631	702.631 00	662.774 47
301	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités fixes.....	866.407	843.832 00	841.555 81
301bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	82.480	82.480 00	—
301ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	27.360	27.360 00	22.462 50
302	Id. — Indemnités diverses .....	63.000	58.630 15	57.614 58
303	Ecole d'artisans. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses.....	120.000	89.002 97	89.002 24
304	Id. — Frais du service intérieur. — Indemnité fixe ....	17.274	17.274 00	16.693 35
304bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	1.680	1.680 00	79 97
304ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	2.280	2.280 00	1.950 00
305	Id. — Autres frais du service intérieur .....	103.560	125.843 03	125.821 18
306	Ecole d'artisans. — Bourses pour les élèves indigents...	60.000	61.315 00	61.315 00
307	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves.....	10.000	10.000 00	9.123 77
308	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail et la responsabilité civile ; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire .....	27.067	26.382 08	25.432 20
309	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Traitements et indemnités fixes (part de l'Etat).....	138.029	139.594 80	139.594 80
309bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	13.420	13.420 00	—
309ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	5.320	5.320 00	5.275 83
310	Id. — Autres dépenses (Part de l'Etat) .....	34.540	30.334 20	30.333 73
311	Ecoles des mines, écoles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours .....	130.300	109.383 95	109.383 95
312	Cours-conférences organisés par l'Etat, avec la collaboration des unions des classes moyennes, dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier .....	30.000	29.699 22	29.699 22

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
313	Cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes .....	226.985	160.981 26	160.981 26
313bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	9.902	9.902 00	—
313ter	Id. — Autres dépenses.....	35.000	45.000 00	45.000 00
314	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessi- teuses fréquentant ces écoles et cours, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière, désireuses de se perfectionner dans la coupe.	127.500	202.825 29	202.825 07
315	Bibliothèques professionnelles.....	60.000	99.564 05	99.564 05
316	Bibliothèques professionnelles du plat pays .....	10.000	10.000 00	9.999 92
		<u>2.202.104</u>	<u>2.202.104 00</u>	<u>2.083.708 43</u>
	<b>Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.</b>			
317	Gymnases, écoles industrielles et commerciales et lycées de jeunes filles. — Traitements et indemnités .....	7.265.000	7.265.000 00	6.700.762 48
317bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)..	692.097	692.097 00	398 75
317ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	144.640	144.640 00	127.020 00
318	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen.....	335.000	335.000 00	320.722 36
319	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des gym- nases. — Prêts remboursables. ....	30.000	30.000 00	30.000 00
320	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des établis- sements d'enseignement industriel et commercial — Prêts remboursables.....	25.000	25.000 00	25.000 00
321	Bourses en faveur d'élèves indigentes et douées des lycées de jeunes filles. — Prêts remboursables .....	15.000	15.000 00	15.000 00
322	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques. — Prêts remboursables .....	60.000	60.000 00	58.058 60
322bis	Frais de location de six chambres à la Fondation Bier- mans-Lapôtre à Paris .....	24.000	24.000 00	20.359 00
323	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique et l'Allemagne .....	15.000	15.000 00	2.161 00
324	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Insti- tut international de coopération intellectuelle .....	2.850	2.850 00	2.831 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
325	Bibliothèque Nationale. — Traitements et indemnités ..	27.600	27.319 25	25.292 00
325bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	2.352	2.352 00	—
326	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	100.000	103.143 70	102.803 20
327	Subsides aux communes dans l'intérêt des bibliothèques communales .....	5.000	2.137 05	1.800 00
328	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs (Crédit non limitatif)	240.000	240.000 00	285.321 20
		8.983.539	8.983.539 00	7.717.529 59
	<b>Section XLII. — Enseignement primaire.</b>			
329	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspec- teurs d'arrondissement. — Traitements, indemnités...	348.000	348.000 00	325.618 78
329bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	31.178	31.178 00	—
329ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	10.260	10.260 00	8.615 00
330	Id. — Frais de voyage et de bureau, achat de livres et de matériel d'enseignement et dépenses diverses con- cernant l'enseignement primaire.....	100.000	91.484 07	61.944 45
331	Bibliothèque pédagogique. — Indemnités .....	16.555	16.698 78	16.698 78
331bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	1.708	1.708 00	56.97
332	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	5.750	5.822 25	5.822 25
333	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice) .....	24.200.064	24.200.064 00	22.600.575 84
333bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	2.352.784	2.352.784 00	345 82
333ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	603.060	603.060 00	513.862 50
334	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en con- formité des lois des 10 août 1912, 11 août 1913 et 6 mai 1920 (sans distinction d'exercice) .....	125.000	123.704 16	116.249 96
334bis	Frais d'organisation d'un stage pour les aspirants- instituteurs.....	10.000	2.554 60	—
335	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant .....	180.000	178.876 79	151.951 14
336	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédago- giques, cours de perfectionnement pour le personnel enseignant .....	75.000	71.823 60	58.851 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
337	Secours à des membres du personnel enseignant atteints de tuberculose ainsi qu'à d'anciens membres du personnel enseignant, leurs veuves et orphelins ; suppléments de pension .....	30.000	30.000 00	25.144 00
338	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915) .....	410.000	410.000 00	406.457 85
339	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires.....	40.500	40.500 00	29.947 00
340	Subsides dans l'intérêt de l'éducation physique .....	60.000	60.000 00	38.300 00
341	Écoles normales. — Traitements, indemnités .....	425.000	420.612 50	366.523 39
341bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	36.456	36.456 00	103 26
341ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
342	Id. — Matériel et dépenses diverses .....	38.000	44.913 90	44.913 80
343	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.800	12.800 00	12.050 00
344	Bourses d'études aux élèves-institutrices .....	12.800	12.800 00	12.800
345	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales .....	34.500	34.500 00	34.5
346	Institut des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel ; subsides et dépenses diverses pour cours aux enfants bégues .....	72.000	72.000 00	65.68.
346bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	6.041	6.041 00	—
346ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif .....) .....	3.420	3.420 00	2.925 0
347	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets (art. 15 de la loi du 7 août 1923) ..	72.000	72.000 00	66.359 59
348	Etablissement des aveugles. — Traitements et indemnités	62.000	62.000 00	57.384 06
348bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	5.166	5.166 00	—
349	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles (art. 15 de la loi du 7 août 1923), et part de l'Etat dans les frais d'agrandissement et d'aménagement du bâtiment actuel de Berbourg .....	109.000	127.814 35	127.814 35

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
350	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf .....	275.000	275.000 00	271.030 30
351	Subside à la Société de l'Art à l'École .....	4.000	4.000 00	4.000 00
352	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks- und Schulhygiene » et « Verein für Haus und Schule » .....	4.000	4.000 00	2.500 00
		29.772.042	29772.042 00	25429.027 30
	Section XLIII. — Arts et Sciences.			
353	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires et artistiques .....	125.000	157.317 50	157.317 50
354	Part de l'Etat dans les frais d'organisation de concerts publics et d'autres représentations artistiques .....	20.000	8.782 50	6.466 00
355	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables.....	50.000	50.150 00	50.150 00
356	Musée. — Rémunération du Conservateur .....	8.860	8.710 00	8.583 57
356bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	861	861 00	—
357	Frais d'entretien des collections du Musée .....	20.000	20.000 00	19.994 76
357bis	Id. — Acquisition d'armoires vitrées.....	24.000	24.000 00	24.000 00
358	Acquisition d'œuvres d'art et de collections historiques, artistiques et scientifiques, y compris un restant d'exercices antérieurs .....	125.000	103.900 00	96.768 80
359	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés .....	3.150	3.150 00	3.150 00
360	Conservatoire de musique de Luxembourg.....	50.000	50.000 00	50.000 00
361	Subside éventuel en faveur du Théâtre de la ville de Luxembourg .....	40.000	40.000 00	40.000 00
362	Entretien des monuments historiques .....	125.000	125.000 00	58.817 15
362bis	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un Musée municipal des Beaux-Arts à Luxembourg .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
363	Subside à la Section historique de l'Institut .....	20.000	20.000 00	20.000 00
364	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques .....	7.000	7.000 00	7.000 00
365	Subside à la Société des sciences médicales.....	2.500	2.500 00	2.500 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
366	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois. . . .	8.000	8.000 00	8.000 00
367	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst », y compris un subside extraordinaire pour la publication de deux numéros spéciaux de « Ons Hémecht » sur les événements de 1830 dans le Grand-Duché . . . . .	25.000	25.000 00	25.000 00
368	Subside à la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques. . . . .	10.000	10.000 00	10.000 00
369	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach . . . . .	15.000	15.000 00	15.000 00
370	Subside au « Landwuel, Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatpflege » . . . . .	5.000	5.000 00	5.000 00
370bis	Subside en faveur du Monument Michel Rodange. — Frais de confection des timbres de propagande . . . . .	8.900	8.900 00	8.872 75
	<b>Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.</b>	<b>693.271</b>	<b>693.271 00</b>	<b>616.620 53</b>
	<i>A. Luxembourg.</i>			
371	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire ; dépenses diverses. . . . .	8.700	8.700 00	8.040 00
372	Traitements et indemnités. . . . .	580.000	580.000 00	551.348 17
372bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) . . . . .	54.475	54.475 00	—
372ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) . . . . .	27.360	27.360 00	23.975 00
373	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert) . . . . .	510.000	510.000 00	474.883 20
373bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif) . . . . .	41.510	41.510 00	—
373ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) . . . . .	17.400	17.400 00	15.360 00
374	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, courant électrique, lumière, force motrice, menues réparations des bâtiments et de mobilier, service sanitaire, hygiénique et médical, culte, éducation morale et scolaire, menues dépenses de ménage, frais généraux etc.) enseignement et traitement médical du personnel. . . . .	1.080.000	1.069.563 30	1.005.888 97
375	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention (matière première, courant électrique et force motrice, outils, machines, réparations, cartonnage etc.) . . . . .	340.000	340.000 00	321.957 06
376	Frais de bureau . . . . .	6.000	6.000 00	5.692 9'

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits- après transferts.	Payements justifiés.
<i>B. Diekirch.</i>				
377	Commission administrative. — Jetons de présence et indemnité du secrétaire.....	2.350	2.350 00	1.768 00
378	Traitements et indemnités .....	92.000	92.000 00	71.445 30
378bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	8.645	8.645 00	—
378ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	3.420	3.420 00	2.925 00
379	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert).....	40.000	40.000 00	31.360 00
379bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	441	441 00	—
379ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
379 <sup>a</sup>	Id. — Restant de l'exercice 1930. (Indemnité pour l'année 1930 des sœurs-gardiennes des prisons de Diekirch) ...	10.500	10.500 00	10.500 00
380	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments etc.) et traitement médical du personnel .....	28.000	28.000 00	12.733 00
381	Dépenses relatives au travail des détenus.....	10.000	10.000 00	2.000 00
382	Frais de bureau .....	1.000	1.000 00	380 00
<i>C. Prisons cantonales.</i>				
383	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	9.000	19.436 70	19.436 70
		2.870.501	2.870.501 00	2.559.693 35
<b>Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.</b>				
<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>				
384	Traitements et émoluments fixes .....	498.000	498.000 00	474.145 56
384bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	48.350	48.350 00	—
384ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	34.200	34.200 00	29.010 00
385	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923 ; indemnités de logements (Crédit non susceptible de transfert).....	687.000	687.000 00	646.203 71

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
385bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	65.373	65.373 00	1.401 97
385ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	35.340	35.340 00	37.515 00
386	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations menues dépenses pour récréations, distractions, etc., à offrir aux malades, etc.), uniforme et traitement médical du personnel; bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses.....	1.685.000	1.685.000 00	1.418.196 87
386bis	Section neurologique; entretien et traitement des pensionnaires .....	75.000	75.000 00	11.705 33
386ter	Dépenses dans l'intérêt du travail des malades .....	25.000	25.000 00	19.465 70
<i>B. Hospice du Rham.</i>				
387	Traitements .....	210.000	210.000 00	202.462 42
387bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	20.405	20.405 00	—
387ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants (Crédit non limitatif) .....	9.120	9.120 00	7.800 00
388	Indemnités fixes, indemnités d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert).....	171.000	171.000 00	151.961 79
338bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	10.220	10.220 00	—
389	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, denrées pour le cours de cuisine scolaire, etc.); traitement médical du personnel; frais résultant d'études aux écoles professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés ...	1.680.000	1.680.000 00	1.264.925 81
390	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque scolaires, imprimés, etc.....	15.000	15.000 00	11.386 90
		<b>5.269.008</b>	<b>5.269.008 00</b>	<b>4.276.181 06</b>
<b>Section XLVI. — Bienfaisance publique.</b>				
391	Subsides pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale .....	20.000	32.528 85	32.528 85
392	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les timbres « Caritas » 1931 en faveur d'œuvres de charité..	200.000	200.000 00	139.665 40
393	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale.....	12.000	12.000 00	12.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
394	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers, secours urgents et secours de route.....	140.000	133.028 85	132.678 85
395	Secours extraordinaires et suppléments de rentes aux crédiérentiers des assurances sociales .....	800.000	794.442 30	698.257 00
396	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897 (Crédit non limitatif et pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice).....	875.000	875.000 00	1.116.523 69
396bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	20.000	20.000 00	19.974 90
397	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897. — Crédit non limitatif) .....	180.000	180.000 00	860.672 79
397bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	10.000	10.000 00	1.236 96
398	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger, y compris un restant d'exercice antérieur .....	50.000	50.000 00	49.043 80
399	Secours aux sans-travail. — Subsidés aux caisses de chômage et à l'Association internationale pour la lutte contre le chômage (Crédit non limitatif) .....	2.500.000	2.500.000 00	3.909.569 82
399bis	Versements à effectuer par l'Etat, aux caisses de maladie à titre de cotisations du chef de l'assurance maladie continuée des chômeurs involontaires et indigents (Crédit non limitatif).....	100.000	100.000 00	222.662 47
400	Assistance publique. — Fournitures d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses.....	500	500 00	6 00
		<u>4.907.500</u>	<u>4.907.500 00</u>	<u>7.194.820 53</u>
	Section XLVII.			
401	Récompenses pour actes de dévouement .....	5.000	5.000 00	400 00
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.			
402	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif) .....	145.000	145.000 00	177.165 60
403	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif).....	145.000	145.000 00	176.983 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
404	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés.....	15.000	15.428 00	15.426 70
404bis	Création d'un établissement pour les enfants moralement abandonnés. Aménagement, traitements, indemnités et autres dépenses de service (Crédit non limitatif)...	p <sup>r</sup> mém.	—	—
405	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	4.000 00	13.913 23
406	Subsides et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles .....	15.000	15.000 00	1.000 00
407	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en conformité de l'alinéa 2 de l'art. 10 du règlement sur la chasse du 26 juillet 1927 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125.000	125.000 00	60.173 70
407bis	Intervention de l'Etat dans le payement des dégâts causés par le sanglier, en conformité de l'art. 14, alinéa final, de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000	1.000 00	—
408	Exécution de la loi sur la pêche, repeuplement des eaux. — Dépenses diverses.....	40.000	40.000 00	39.122 40
408bis	Emploi du produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse, en exécution de l'arrêté du 3 janvier 1930, produit réalisé en 1931 (Sans distinction d'exercice).....	41.400	41.400 00	41.400 00
408ter	Id. — Restant de l'exercice 1931, produit réalisé en 1930	46.875	46.875 00	46.875 00
409	Subside à la société protectrice des animaux domestiques	500	500 00	500 00
410	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche.....	20.000	20.000 00	20.000 00
411	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	8.000	8.000 00	6.304 00
412	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et secrétaire de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs .....	18.000	17.572 00	16.234 50
		624.775	624.775 00	615.098 13

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section XLIX.			
413	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs .....	20.000	20.000 00	11.423 05
414	Commissariat de la Banque Internationale .....	61.290	61.290 00	59.513 15
414bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif)...	5.960	5.960 00	—
415	a) Réparation des dommages matériels essayés par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..... 37.500 b) Subventions urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger (Crédit non limitatif)..... 12.500	50.000	50.000 00	146.706 05
415bis	Réparations d'autres dommages de guerre évalués par les commissions cantonales (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000 00	51.750 00
416	Fournitures de matériel de bureau-aux administrations et services publics par l'Office central créé à cette fin, y compris les traitements et indemnités du personnel ...	170.000	169.941 70	169.746 20
416bis	Office central des imprimés. — Frais de nettoyage .....	2.400	2.458 30	2.458 30
416ter	Id. — Acquisition d'une machine à écrire .....	3.300	3.300 00	—
		337.950	337.950 00	441.596 75
	Section L. — Reports d'exercices précédents.			
417	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi ..... fr. 155.600 b) Crédits restés disponibles au Budget de 1930 : à l'art. 111. — Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage..... » 125.000 à l'art. 117 <sup>a</sup> . — Canalisation à établir dans la ville d'Esch-s.-Alz., part de l'Etat (sans distinction d'exercice)... » 170.000 à l'art. 118. — Entretien des chemins repris par l'Etat ..... » 75.000 à l'art. 119. — Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice) » 175.000			

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 119 <sup>a</sup> . — Redressement du chemin vicinal de Weicherdange vers Plakiglay et resp. Drauffelt..... fr. 262.500			
	à l'art. 119 <sup>b</sup> . — Redressement et mise en état du chemin vicinal de Lultzhausen à Neunhausen..... » 76.000			
	à l'art. 120. — Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignement (loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice)..... » 125.000			
	à l'art. 125. — Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives (sans distinction d'exercice)..... » 115.500			
	à l'art. 130 <sup>a</sup> . — Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances (part de l'Etat)..... » 175.000			
	à l'art. 132. — Bâtiments affectés au service des justices de paix, réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance (sans distinction d'exercice)..... » 65.000			
	à l'art. 148. — Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alzette (loi du 28 novembre 1929)..... » 3.100.000	12.283.900	12.283.900 00	10090.883 46
	à l'art. 250 <sup>bis</sup> . — Création d'un fonds pour améliorations agricoles..... » 6.000.000			
	à l'art. 413. — Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes (sans distinction d'exercice)..... » 14.900			
	à l'art. 414. — Déviation de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises et les rampes d'accès (sans distinction d'exercice)..... » 220.000			
	à l'art. 414 <sup>b</sup> . — Adaptation aux besoins de la circulation de la section de route comprise entre le passage supérieur du « Dernier Sol » à Bonnevoie et la gare centrale de Luxembourg... » 39.500			
	à l'art. 414 <sup>c</sup> . — Chemins de fer à voie étroite. — Transformation des voies de transbordement à la gare centrale de Luxembourg..... » 20.000			
	à l'art. 416. — Mise en état des chemins repris par l'Etat..... » 75.000			

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 417 <sup>a</sup> . — Redressement du chemin repris de Hollerich à Leudelage et reconstruction du pont sur le « Cessingerbach » à la sortie de Hollerich .....	fr. 376.000		
	à l'art. 417 <sup>b</sup> . — Redressement du chemin repris de Flaxweiler à Oberdonven .....	» 140.000		
	à l'art. 417 <sup>c</sup> . — Nouvelle rue à percer entre la rue du Bourg (Mairie) et la rue du Commerce (Deich) à Dudelage, sur le chemin repris de Bettembourg, par Dudelage à Wormerange, y compris les dépenses d'emprises.....	» 100.000		
	à l'art. 417 <sup>d</sup> . — Redressement du chemin repris d'Esch-s.-Alz. à Schiff-lange .....	» 234.000		
	à l'art. 417 <sup>e</sup> . — Travaux de voirie à exécuter pour occuper les ouvriers chômeurs des régions souffrant particulièrement des effets de la crise économique actuelle .....	» 275.000		
	à l'art. 422. — Aménagement et mise en état de l'ancienne Abbaye d'Echternach .....	» 74.700		
	à l'art. 424. — Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains. — Aménagement de cabines de repos et installations sanitaires .....	» 95.200		
	<b>Section LI. — Travaux d'utilité publique.</b>			
418	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes (sans distinction d'exercice).....	1.000.000	1.000.000 00	990.801 27
418bis	Élargissement du pont du « Château » à Luxembourg ...	400.000	400.000 00	235.212 75
419	Signalisation moderne de la voirie de l'Etat .....	50.000	50.000 00	47.471 30
420	Mise en état des chemins repris par l'Etat .....	1.000.000	1.000.000 00	901.052 12
421	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux (sans distinction d'exercice) .....	1.000.000	1.000.000 00	966.330 23
422	(Sans libellé et sans crédit)	—	—	—
423	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	75.000	59.933 37	49.559 61
424	Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg. — Part de l'Etat .....	200.000	200.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
425	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Ueberlandzentrale), ainsi que par l'examen de la question d'établissement d'un grand barrage sur l'Our près de Vianden (sans distinction d'exercice) .....	200.000	200.000 00	146.911 28
426	Aviation. — Création d'un aéroport et de lignes aériennes dans le Grand-Duché ; frais d'études etc. ....	50.000	50.000 00	—
427	Aménagement et mise en état de l'ancienne abbaye d'Echternach .....	100.000	24.643 14	11.993 90
428	Maison de santé d'Ettelbruck. — Etablissement de nouveaux chemins, acquisition de machines-outils, construction d'une buanderie et installation du chauffage central dans un bâtiment-annexe .....	100.000	115.066 63	115.066 63
429	Raccordement au tout-à-l'égout de l'établissement du Rham et des établissements pénitentiaires, etc. à Luxembourg .....	100.000	175.356 86	175.356 86
430	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement à Luxembourg et urbanisation du quartier de l'Athénée, y compris les frais d'acquisition des emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .....	p <sup>r</sup> mém.	—	—
431	Palais de justice à Luxembourg : Aménagement, appropriation et ameublement de différents locaux .....	500.000	500.000 00	497.187 14
432	Travaux à effectuer par l'administration des Postes et des Télégraphes en exécution de la loi du 30 janvier 1933	3.000.000	3.000.000 00	2.999.986 24
		<u>7.775.000</u>	<u>7.775.000 00</u>	<u>7.136.929 33</u>
	Total général des dépenses ...	<u>416.593.657</u>	<u>416593.657 00</u>	<u>393801.222 54</u>
<b>Chapitre III. — DÉPENSES POUR ORDRE</b>				
(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).				
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique ....	69.568.000	69.568.000 00	240.516 55
1bis	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 13 avril 1929 ..	75.000.000	75.000.000 00	48.499.196 43
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal .....	1.000.000	1.000.000 00	8.461.614 00
3	Postes — Remboursements aux Offices étrangers ....	400.000	400.000 00	362.090 91
4	Télégraphes et Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons de réponses payées ; frais à avancer par les comptables .....	2.400.000	2.400.000 00	2.186.357 65

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1932.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897) .....	655.367	655.367 00	—
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897) .....	282.209	282.209 00	308.916 25
6bis	Id. — Produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898.....	350.000	350.000 00	—
7	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911) .....	650.000	650.000 00	—
8	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt .....	26.000	26.000 00	26.000 00
		<u>150.331.576</u>	<u>150331.576 00</u>	<u>60.084.691 79</u>

**EXERCICE 1932.**

**BALANCE.**

**A. Recettes et dépenses ordinaires.**

I. — Recettes effectives y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1931 par francs : 58.407.168,00 <sup>8</sup> .....	fr. 399.320.743 18 <sup>8</sup>
II. — Dépenses effectives.....	» 393.801.222 54 <sup>8</sup>
Excédent de recettes .....	<u>fr. 5.519.520 64</u>

**B. Recettes et dépenses pour ordre.**

I. — Recettes pour ordre y compris l'excédent de recettes pour ordre de l'exercice 1931 par francs : 8.113.721,83.....	fr. 59.713.406 37
II. — Dépenses pour ordre.....	» 60.084.691 79
Excédent de dépenses pour ordre ...	<u>fr. 371.285 42</u>

*Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,*  
**P. Dupong.**

**COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS  
DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1932.**

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1931.	Excédent de dépense de l'exercice 1931.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1932.	Dépenses faites pendant l'exercice 1932.	Excédent de recette de l'exercice 1932.	Excédent de dépense de l'exercice 1932.
1	Impositions communales .....	1.078.211 45	—	43.030.313 80	43.878.927 33	229.597 92	—
2	Fonds des dépenses communales.	—	3 886.666 36 <sup>5</sup>	177.934 35	3.074.754 29	—	6.783.488 30 <sup>5</sup>
3	Cautionnements de toute nature .	54.669.250 62	—	4.388.185 00	2.532.041 46	56.525.394 16	—
4	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée..	647.670 00	—	500 00	44.000 00	604.170 00	—
5	Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés.	—	—	—	—	—	—
6	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat.....	144.999 56	—	—	—	144.999 56	—
7	Biens séquestrés .....	—	—	—	—	—	—
8	Consignations et dépôts.....	4.483.072 51	—	3.066.656 03	2.501.748 67	5.047.979 87	—
9	Masse des détenus .....	—	—	210.282 28	210.282 28	—	—
10	Douane. - Timbres adhésifs vendus	—	—	—	—	—	—
11	Postes. — Fonds pour mandats..	92.425.078 61	—	2.313.227.651 87	2.314.157.449 24	91.495.281 24	—
12	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services...	—	—	623.760.202 00	623.760.202 00	—	—
13	Postes. — Droits de douane avancés	—	—	681.240 83	681.240 83	—	—
14	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels .....	33.184.674 00	—	11.817.635 00	1.487.750 00	43.514.559 00	—
15	Fonds communal .....	69.026 14	—	—	—	69.026 14	—
	(Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.)						
16	Fonds d'amortissement de l'Emprunt belgo-luxembourgeois....	12.088.861 46	—	2.039.214 29	791.649 41	13.336.426 34	—
17	Fonds d'Amortissement des chemins de fer vicinaux .....	91.562 50	—	—	—	91.562 50	—
18	Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes.....	1.155.069.89	—	731.939 33	138.943 15	1.748.066 07	—
19	Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat.	401.134 16	—	—	3.022 00	398.112 16	—
	Total.....	200.438.610 90	3.886.666 36 <sup>5</sup>	3.003.131.754 78	2.993.262.012 66	213.205.174 96	6.783.488 30 <sup>5</sup>

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,  
P. DUPONG.

**Arrêté du 3 mars 1938, modificatif de celui du 4 janvier 1938, portant défense de la libre circulation en cas de fièvre aphteuse.**

*Le Ministre de l'Agriculture,*

Vu son arrêté du 4 janvier 1938, portant défense de la libre circulation en cas de fièvre aphteuse ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par dérogation à son arrêté susdit du 4 janvier 1938, la défense formulée à l'art. 1<sup>er</sup> ne s'applique plus aux personnes que les exigences de leur exploitation agricole appellent à vaquer aux travaux de leurs propres champs.

**Art. 2.** Pour le surplus l'arrêté du 4 janvier 1938 reste en vigueur.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 3 mars 1938.

*Le Ministre de l'Agriculture,*  
**Nic. Margue.**

**Beschluß vom 3. März 1938 betreffs Abänderung desjenigen vom 4. Januar 1938 über das Verbot des freien Verkehrs infolge der Maul- und Klauenseuche.**

Der Minister des Ackerbaus,

Nach Einsicht seines Beschlusses vom 4. Januar 1938 über das Verbot des freien Verkehrs infolge der Maul- und Klauenseuche;

Beschließt:

**Art. 1.** In Abänderung seines vorerwähnten Beschlusses vom 4. Januar 1938, findet das in Art. 1 ausgesprochene Verbot keine Anwendung mehr auf Personen die durch die Erfordernisse ihres landwirtschaftlichen Betriebes gezwungen sind eigene Landereien zu bestellen.

**Art. 2.** Für alle anderen Fälle bleibt der Beschluß vom 4. Januar 1938 in Kraft.

**Art. 3.** Dieser Beschluß wird im „Memorial“ veröffentlicht.

Luxemburg, den 3. März 1938.

Der Minister des Ackerbaus,  
**Nic. Margue.**

**Avis. — Associations syndicales.** — Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 21 février 1938, l'association syndicale pour l'établissement d'un drainage de prés au lieu dit : « Obermant » à onville, dans la commune de Bigonville, a été autorisée. Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Bigonville. — 21 février 1938.

— Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 21 février 1938, l'association syndicale pour la construction d'un chemin d'exploitation au lieu dit : « Unter der Bels » à Eppeldorf, dans la commune Ermsdorf, a été autorisée. Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Ermsdorf. — 21 février 1938.

— Par arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 22 février 1938, l'association syndicale pour la construction de sept chemins d'exploitation aux lieux dits : « Hockels Berg », « Unter Schliederich », « Im Grund », « Beim Schlammendaadt », etc. à Gilsdorf, dans la commune de Bettendorf, a été autorisée. Cet arrêté ainsi qu'un double de l'acte d'association sont déposés au Gouvernement et au secrétariat communal de Bettendorf. — 22 février 1938.

**Avis. — Société locale agricole.** — Conformément à l'art. 6 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Grevenmacher a déposé au secrétariat communal de Grevenmacher l'un des doubles enregistrés des statuts nouvellement adoptés par l'assemblée générale en date du 14 février 1938. — 24 février 1938.

**Avis. — Musique militaire.** — Au commencement du mois d'avril il sera procédé à un concours en vue de la nomination d'un chef de musique.

Les candidats, de nationalité luxembourgeoise, qui ne doivent pas avoir dépassé l'âge de 45 ans, auront à produire au Commandement de la Force armée avant le 15 mars 1938 :

- 1<sup>o</sup> une demande d'admission au concours ;
- 2<sup>o</sup> un certificat de nationalité ;
- 3<sup>o</sup> un certificat de moralité et un extrait du casier judiciaire ;
- 4<sup>o</sup> un certificat du médecin-militaire ;
- 5<sup>o</sup> l'acte de mariage, le cas échéant.

*Conditions du concours :*

- 1<sup>o</sup> Réponses écrites à six questions relatives à la théorie générale de la musique.
- 2<sup>o</sup> Réponses écrites à trois questions relatives à l'instrumentation (Musique militaire : Harmonie).
- 3<sup>o</sup> Réponses écrites à trois questions relatives à l'orchestration (Musique militaire : Harmonie).
- 4<sup>o</sup> Réalisation d'un chorale à 4 voix.
- 5<sup>o</sup> Dictée musicale (examen de l'ouïe).
- 6<sup>o</sup> Harmonisation d'une mélodie et l'orchestration de celle-ci pour Harmonie (38 musiciens).

Le candidat classé premier à ce concours continuera à l'étranger, durant une année, ses études théoriques, où il suivra également des cours de direction. A ces fins un subside approprié lui sera alloué par le Gouvernement.

Le Commandement de la Force armée (25, rue de la Semois, Luxembourg) est à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements ultérieurs. — 25 février 1938.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le jury d'examen pour le Droit se réunira en session extraordinaire du 12 mars au 13 avril 1938, dans une des salles du Palais de Justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Marc *Dumont* de Luxembourg, Eugène *Emringer* de Beggen, Edouard *Faber* de Grevenmacher, Ernest *Horn* de Luxembourg, Elmar *Leick* de Luxembourg, Mlle Germaine *de Roebé* de Luxembourg et M. Aloyse *Weirich* de Gostingen, récipiendaires pour la candidature en droit ; MM. Casimir *Bosseler* de Dippach, Christian *Calmes* de Luxembourg, Marcel *Dornseiffer* de Luxembourg, Joseph *Foog* de Tétange, Mlle Marie-Louise *Heyard* d'Esch-s.-Alz., MM. Gustave *Kass* de Rollingen (Mersch), Adrien *van Kawenbergh* de Luxembourg, Emile *Kill* d'Echternach, Mlle Geneviève *Kohner* de Luxembourg, MM. André *Marx* de Luxembourg, Julien *Mersch* de Wiltz, Marcel *Nosbusch* de Luxembourg, Charles *Risch* de Diekirch, Alexandre *Schneider* d'Ettelbruck, François *Weber* de Roodt-s.-Syr, Paul *Welter* de Grevenmacher et Fernand *Zürn* de Luxembourg, récipiendaires pour le premier examen du doctorat en droit.

L'examen écrit pour la candidature aura lieu le samedi, 12 mars et celui pour le premier examen du doctorat le samedi, 26 mars 1938, chaque fois de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Dumont* au lundi, 14 mars, pour M. *Emringer* au mercredi, 16 mars, pour M. *Faber* au jeudi, 17 mars, pour M. *Horn* au samedi, 19 mars, pour M. *Leick* au lundi, 21 mars, pour Mlle *de Roebé* au mercredi 23 mars, pour M. *Weirich* au jeudi, 24 mars, pour M. *Bosseler* au lundi, 28 mars, pour M. *Calmes* au mercredi, 30 mars, pour M. *Dornseiffer* au jeudi, 31 mars, chaque fois à 5 heures de relevée ; pour M. *Foog* au samedi, 2 avril, à 3 heures, pour Mlle *Heyard* au même jour, à 5 heures, pour M. *Kass* au lundi, 4 avril, pour M. *van Kawenbergh* au mercredi, 6 avril, pour M. *Kill* au jeudi, 7 avril, chaque fois à 5 heures de relevée ; pour Mlle *Kohner* au samedi, 9 avril, à 3 heures ; pour M. *Marx* au même jour, à 5 heures ; pour M. *Mersch* au lundi, 11 avril, à 3 heures ; pour M. *Risch* au même jour, à 5 heures ; pour M. *Nosbusch* au mardi, 12 avril, à 10 heures du matin ; pour M. *Schneider* au même jour, à 3 heures ; pour M. *Weber* au même jour, à 5 heures ; pour M. *Welter* au mercredi, 13 avril, à 3 heures et pour M. *Zürn* au même jour, à 5 heures de relevée. — 3 mars 1938.

**Avis. — Laiterie coopérative.** — Conformément à l'art. 6 de la loi du 27 mars 1900, la laiterie coopérative de Brouch a déposé au secrétariat communal de Boevange-s.-Attert l'un des doubles enregistrés des statuts nouvellement adoptés par l'assemblée générale en date du 16 janvier 1938. — 25 février 1938.

---

**Avis. — Règlement communal.** — En séance du 18 décembre 1937, le conseil communal de Wiltz a édicté un nouveau règlement sur le cimetière de Wiltz. — Ce règlement a été dûment approuvé et publié. — 21 février 1938.

---

**Caisse d'épargne. — Déclaration de perte de livrets.** — Aux dates des 3, 4 et 16 février 1938, les livrets nos 245368, 279969 et 220042 ont été déclarés perdus.

Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux. — 21 février 1938.

**Caisse d'épargne. — Annulation de livrets perdus.** — Par décision de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en date du 4 février 1938, les livrets nos 32133 et 267.999 émis aux noms de *Weir Jean* et *Scheuer André* ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 17 février 1938.

---